



**La prochaine réunion du Conseil Municipal
de Rochebaudin aura lieu le :
vendredi 9 février 2024 à 20h30
dans la salle communale**

Rochebaudin, le 31 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 décembre 2023

2 – Changement des statuts de la Communauté de communes

Le 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes a approuvé la modification de ses statuts afin d'accepter le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ainsi va pouvoir être engagée la mise en place d'un PLU à l'échelle de la Communauté.

Une autre modification mineure est apportée aux statuts de la CCDB car elle n'abrite plus la Trésorerie. Ces modifications doivent être ratifiées par les communes ;

3 – Changement des statuts du SIVU

Le syndicat Intercommunal des 3 vallées a approuvé le 13 décembre une modification de ses statuts : Article 3 : il est précisé que le syndicat assure le transport scolaire dans le cadre d'une délégation de la Région, et de rajouter le transport des enfants de la commune de Salettes si le nombre de places disponibles le permet ;

Article 7 : chaque commune est désormais représentée suivant le potentiel fiscal à 3 taxes 2023, soit pour Rochebaudin : 1 titulaire et 1 suppléant ;

Article 11 : la contribution des communes aux dépenses d'investissement est déterminée au prorata du dernier potentiel fiscal à 3 taxes ;

Article 14: les fonctions de receveur sont assurées par le Service de Gestion Comptable de Nyons.

Ces modifications doivent être approuvées par les communes et il faut aussi déterminer quels conseillers siégeront comme titulaire et comme suppléant ;

4 – Suivi de l'Aménagement de l'Espace Saint Roch et de la Mairie

Le 2 février l'architecte aura présenté l'Avant Projet Détaillé (APD) . Les commissions Vie de la Commune et Patrimoine-urbanisme se seront réunies le même jour pour donner leur avis. Le Conseil doit se prononcer sur cet APD ainsi que sur la rénovation de la toiture de l'Espace St Roch ;

5 – Échange de terrains pour les fossés du Chemin d'Eyzahut

La partie haute du fossé du Chemin d'Eyzahut traverse une parcelle agricole. Il est proposé de déplacer ce fossé le long du Chemin d'Eyzahut ce qui en facilitera l'entretien et améliorera l'exploitation de la parcelle agricole. Ce déplacement implique des échanges de terrains ;

6 – Demande de subvention pour la réalisation d'un parking

La commune vient d'acquérir le terrain situé à l'Est du tunnel, il est proposé de demander des subventions pour cette acquisition et son aménagement en parking ;

7 – Informations

- Avancement de l'aménagement du Vallon de la Malle ;

- Suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le Porte-Cloches après l'avis des commissions ;

8 – Questions diverses .